

Corine MATILLARD

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
AUPRÈS DES HAUTES ÉCOLES

DÉLÉGUÉE DU GOUVERNEMENT
AUPRÈS DES ÉCOLES
SUPÉRIEURES DES ARTS

PRÉSIDENTE DU COLLÈGE
DES COMMISSAIRES ET DÉLÉGUÉS

Aux Autorités académiques des Hautes
Écoles et des Écoles supérieures des Arts

Liège, le 30 novembre 2020

Nos réf : CM/VH/30.11.20/

Objet : Modifications de l'échéancier 2020-2021

Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°6 du 24 avril 2020 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019- 2020, l'Arrêté de pouvoirs spéciaux n° 31 du 18 juin 2020 relatif à l'organisation de l'année académique 2020-2021 et le projet d'Arrêté de pouvoirs spéciaux qui devrait être approuvé en dernière lecture par le Gouvernement en date du 10 décembre prochain, qui visent tous les trois à apporter la souplesse et les aménagements nécessaires à l'organisation de notre enseignement supérieur en cette période de crise sanitaire, engendrent les adaptations suivantes sur notre échéancier :

Echéancier du 4 décembre 2020	Le nombre de diplômés de l'année académique 19-20	Date reportée au 12 février 2021
Echéancier du 4 décembre 2020	La liste des étudiants inscrits	Date reportée au 15 janvier 2021
Echéancier du 5 février 2020	La liste des étudiants réguliers au 1er février 2021	Date reportée au 5 mars 2021

Les établissements qui sont prêts à nous envoyer leur première liste d'étudiants inscrits pour le 4 décembre ou en tous cas avant les vacances d'hiver sont invités à le faire, ce qui permettra aux vérificatrices de commencer leur travail de contrôle.

Nous attirons votre attention sur le modèle de fichier « collecte article 106 » à utiliser qui est mis à votre disposition par l'ARES sur son site, **modèle qui a été mis à jour et certifié en date du 30 novembre 2020** afin de corriger certaines inadéquations en rapport avec le dictionnaire des variables.

Nous insistons une fois encore sur l'importance de respecter le format exigé, qui est essentiel à la fois pour nos processus internes de transmission des données destinées au service de Ministère chargé de l'établissement des UE/UCE mais aussi pour la normalisation de vos données dans le contexte d'e-paysage.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame la Directrice-Présidente, Monsieur le Directeur-Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre meilleure considération.

Pour le Collège des Commissaires-Délégués auprès des Hautes Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts,



Corine MATILLARD
Présidente du Collège des
Commissaires/Délégués du
Gouvernement auprès des Hautes
Ecoles et des ESA